

Maternelle Gambetta Conseil d'école n°2 - 2016-2017

Lundi 30 janvier 2017

Enseignantes : Frédérique Stefani (directrice), Sylviana Le Martelot, Isabelle San Augustin, Eva Masson

Représentants API : Alyne Misslin, Stéphanie Piquet-Morreale, Céline Laurichesse

Représentants FCPE : Claudie Lebreton, Nathalie Rouge-Alberi, Noémie Ribeil, Gaëlle Tea Makanda

Mairie : Xavière Martin Adjointe au maire, Clémence Rejault Service Education, Mustafa Fergatoglu Services Techniques.

QUESTIONS MAIRIE :

- fusion de l'élémentaire et de la maternelle (Création d'un groupe scolaire avec un seul directeur)

Avis favorable donné à l'unanimité. Les représentants API demandent un peu plus de précisions.

Si l'académie donne son accord pour cette fusion, Aude Brunet-Tric, l'actuelle directrice de l'élémentaire Gambetta souhaiterait en prendre la direction. Mme Brunet-Tric sera présente au prochain conseil d'école pour donner sa vision de ces changements.

Le regroupement permettrait d'avoir plus d'interactions entre les élèves, une mutualisation des locaux et du matériel (matériel de sport, salle vidéo, une seule salle des maîtres...), un meilleur suivi de l'enfant entre maternelle et élémentaire. Il y aurait un conseil d'école « groupé », réunissant tous les interlocuteurs.

La directrice conservera son bureau côté élémentaire. Elle n'aura pas de passage spécifique et devra faire le tour par la cour d'école. Le bureau de maternelle restera ouvert car c'est l'endroit où se trouvent l'alarme et du matériel tel que le photocopieur, la relieuse, la plastifieuse... Ce matériel utilisé quotidiennement en maternelle doit être à disposition permanente.

Si à la rentrée, le nombre de classes s'élève à 13, la directrice aura une décharge complète, si moins de 13 classes elle aura une demi-décharge.

Les inscriptions pour l'année prochaine seront assurées par Frédérique Stefani. Elle animera également, en collaboration avec Mme Aude Brunet-Tric, la réunion d'accueil des nouveaux parents.

Les enseignantes se demandent si elles vont pouvoir continuer à exercer dans la continuité de ce qu'elles font aujourd'hui. Xavière Martin indique que sur les deux autres primaires de la ville, cela fonctionne bien : une seule direction, mais avec deux esprits différents.

Frédérique Stefani tient à sensibiliser l'assemblée sur le fait que la présence de la directrice au moment de l'accueil est plus important en maternelle qu'en élémentaire tant au niveau des parents que des ATSEMS qui sont en permanence avec les enseignants.

- Bilan des travaux des Entrées-Sorties.

Frédérique Stefani déplore que la relation avec la mairie se soit tant dégradée suite à un manque de communication.

Elle précise que sur le dernier conseil d'école, il a été clairement spécifié qu'un abri sur le sas avait été demandé, et que cela figure dans le compte rendu du précédent conseil d'école. Aucune réponse ni aucune information n'a jamais été donné à l'école sur ce sujet.

Constatant que les travaux avaient été engagés à la rentrée des vacances de Noël, sans en avoir été nullement informée au préalable, l'équipe enseignante a cru que les travaux n'étaient pas terminés.

Mme Stefani a précisé à M Le Maire ainsi qu'à Mme L'inspectrice qu'elle attendrait la fin des travaux pour organiser les entrées et sorties de l'école côte square. M Le Maire a répondu directement à Mme L'inspectrice. Ainsi Mme Stefani précise qu'elle ne se prononcera plus sur le sujet et laisse les autres participants, parents et enseignants présents s'exprimer.

Le service Education et l'inspectrice ont réfléchi conjointement à différents scénarios. Mme l'inspectrice a alors adressé la proposition retenue pour organiser les entrées et les sorties à l'école et en a demandé sa mise en application. Cependant, l'équipe enseignante demande la précision de quelques éléments.

- Quelle est l'heure de fin des cours ?
- Y a-t-il une harmonisation au niveau des écoles de Vanves ?
- A quoi sert le sas ? Initialement le sas avait été prévu pour l'attente des enfants.
- Comment surveiller à la grille lors des sorties si à la même heure, les enseignantes doivent surveiller dans la cour les enfants qui restent à la cantine ou au goûter ?

Xavière Martin indique qu'il n'y a pas d'harmonisation des horaires entre les différentes écoles de Vanves. Les horaires de fin de cours en maternelle peuvent varier selon des contraintes matérielles telle que la distance la séparant de l'école élémentaire et donc de la difficulté pour les parents de récupérer les fratries si les horaires sont identiques et les sorties des deux écoles éloignées.

Xavière Martin précise que le gardien sera désormais présent en maternelle et non plus en élémentaire et que celui-ci sera à la première grille pour surveiller les entrées et sorties des parents. En cas de maladie, il sera remplacé. Son rôle est d'aider les enseignantes sur les horaires où l'Education Nationale est responsable des enfants. Isabelle San Augustin souhaite que les horaires, le travail et la place du gardien soit précisés et notifiés par écrit.

Si les conditions météo n'ont pas forcément été prises en compte ; en revanche, la sécurité a été renforcée. Ces travaux ont été effectués en urgence pour répondre aux demandes de sécurisation des entrées et sorties réalisées sur la rue Gambetta. Ils ont représenté plus de 40.000 euros.

Des travaux de finition auront lieu pendant les vacances de février, essentiellement pour goudronner là où il reste encore de la terre et des cailloux.

=>Après visite des lieux par l'assemblée il est décidé :

A partir du mercredi 01/02/2017, seront appliquées les consignes de l'inspectrice :

Pour les horaires 11h30/15h/16h30 : Ce sont les parents qui rentrent dans le sas, les enfants attendent à la grille dans la cour.

Fermeture des portes 10 minutes après. Il faut donc prévoir un personnel de mairie dès mercredi. Si les parents sont en retard les enfants seront confiés au centre de loisirs.

Les jours de pluie, les enfants et les enseignantes doivent se mettre sous la verrière de la cour. Les parents resteront à la grille.

Mme Stefani ne se prononcera pas sur le sujet, si les parents ont des remarques à faire, ils doivent s'adresser à M Le Maire ou à Madame l'inspectrice.

- Communication

Les parents déplorent le fait de ne pas avoir eu d'informations quant aux mouvements du personnel du centre de loisirs : départ de Nicolas, arrivée de sa remplaçante, départ de Cédric...

L'école rappelle plusieurs évènements qui n'ont donné lieu à aucune transmission d'information, comme par exemple le changement des systèmes de sécurité, le changement des règles de fonctionnement, les accès à l'école par les enseignants, le changement de personnel Mairie.

La Mairie constate également ces difficultés de communication entre les différents services et travaille pour fluidifier la circulation des informations.

- Le petit square à côté de l'école.

L'ancienne structure ne correspondait plus aux nouvelles normes de sécurité. Il y aura une nouvelle structure au mois de Mars.

Les évacuations « alerte incendie » se faisaient avant par le square. Elles doivent se faire dorénavant par le SAS. Il faudra donc changer tous les plans d'évacuation affichés dans l'école.

- Grille d'accès au sas

L'accès au verrou de la grille est possible uniquement aux personnes mesurant plus d'1m65. Or plusieurs personnels de l'école mesurent moins que cela. Ils ne sont pas en capacité d'ouvrir cette grille en cas de nécessité.

Les services techniques indiquent que ce verrou a été placé à cet endroit pour pouvoir être ouvert de chaque côté. La mairie va regarder pour trouver un système de verrou sur la porte qui permettrait de laisser ouvert le verrou du dessus sur les temps de classe.

QUESTIONS ECOLE :

- Projet danse

Il débutera après les vacances de février avec l'intervention de Betty Lopata, professeur de danse. Le spectacle aura lieu le samedi 17 juin matin au théâtre de Vanves. Le projet se base sur un album ayant pour thème la citoyenneté : vivre ensemble, partage, sécurité.... Les séances auront lieu à l'espace gazier : 1h les lundis et mardis, une fois tous les 15 jours pour chaque classe.

La demande de subvention auprès de l'Education Nationale n'a pas été validée (trois seulement ont été financées dans tout le département). L'école rémunèrera l'intervenante avec la coopérative scolaire. Un appel de coopérative sera fait après les vacances de Pâques.

- Piscine

La piscine commencera pour les grandes sections après les vacances de février. 1 groupe (2 classes) à 14h30 et le 2eme groupe (1 classe) à 15h. La piscine étant le jeudi, les grands ne pourront plus aller au Biblio-club. Ce seront les moyens (des classes composées de grands) qui iront à leur place.

- Sorties et festivités

Le car est réservé pour les 2 juin, 3 et 4 juillet. (2x2 classes et 1 classe). La destination n'est pas encore définie : jardin d'acclimatation, parc floral...

Quelques sorties spectacle, théâtre sont prévues. Cependant, les classes ne peuvent toujours pas se rendre à paris.

Festivité avec les parents : Les enseignantes sont d'accord pour organiser une rencontre de fin d'année avec les parents mais n'en ont pas encore fixé la forme.

Les parents FCPE organisent, à l'occasion d'un café des parents, un Troc Livres, le 25 mars à l'élémentaire Gambetta. Il s'agit d'échanger des livres pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.